



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-063-2022-11

PUBLIÉ LE 29 NOVEMBRE 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'autonomie

IDF-2022-11-21-00005 - Avis de résultat de l'appel à candidatures pour le déploiement de la démarche Handigynéco en établissements médico-sociaux médicalisés pour les personnes en situation de handicap en région Ile-de-Franc (1 page)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2022-11-23-00005 - Arrêté n° DOS/2022-4526 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale "CERBA" (5 pages)

Page 5

IDF-2022-11-23-00006 - Arrêté n°DOS 2022-3372 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale "EYLAU UNILABS" (9 pages)

Page 11

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-11-21-00005

Avis de résultat de l'appel à candidatures pour
le déploiement de la démarche Handigynéco en
établissements médico-sociaux médicalisés pour
les personnes en situation de handicap en région
Ile-de-Franc

Avis de résultat de l'appel à candidatures pour le déploiement de la démarche Handigynéco en établissements médico-sociaux médicalisés pour les personnes en situation de handicap en région Ile-de-France

Avis d'appel à candidatures publié le 5 octobre 2022.

Les femmes en situation de handicap rencontrent d'une manière générale de nombreux obstacles pour accéder à la prévention et aux soins courants gynécologiques et obstétricaux en raison : d'une accessibilité limitée (accessibilité physique aux cabinets médicaux, matériels non adaptés), d'une expression des besoins des femmes en situation de handicap parfois difficile, d'un manque de formation et de connaissance du handicap de la part des professionnels de santé, de la nécessité d'un temps plus long de consultation pour répondre aux besoins de sécurisation et de compréhension des enjeux de la consultation pour les femmes et enfin, d'une réalité socio-économique de cette population souvent plus défavorisée.

Afin de répondre aux besoins de cette population, la démarche Handigynéco, déjà expérimentée en région Ile-de-France dans un nombre limité d'établissements médico-sociaux, va être déployée largement dans 232 établissements médicalisés de type MAS et FAM et EEAH.

Dans ce contexte, le présent appel à candidatures prévoyait l'identification du porteur en charge de déployer en Ile-de-France la démarche Handigynéco en établissements médico-sociaux médicalisés ciblés (FAM, MAS et EEAH), accueillant des personnes adultes en situation de handicap. Ce porteur de projet aura pour mission première de recruter le chef de projet chargé de déployer les actions de la démarche Handigynéco en Ile-de-France.

La date de clôture des candidatures était fixée au 31 octobre 2022.

La commission de sélection, réunie le vendredi 18 novembre 2022, a retenu le projet suivant :

- VYV3 Ile-de-France

Fait à Saint-Denis, le 21 novembre 2022

Pour la Directrice Générale
de l'Agence Régionale
de Santé Ile-de-France,

La Directrice de l'Autonomie

Signé

Isabelle BILGER

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-11-23-00005

Arrêté n° DOS/2022-4526 portant autorisation
de fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale "CERBA"

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS – 2022/4526 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « CERBA » sis Zone Industrielle - rue de l'Equerre – Les Béthunes à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** La loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2022-066 du 26 juillet 2022 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n°DOS-2022/3373 en date du 1^{er} septembre 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « CERBA », sis Zone Industrielle - rue de l'Equerre – Les Béthunes à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310).

- CONSIDERANT** Les demandes reçues en date des 31 août, 11 et 26 octobre 2022 de Madame Aurélie DRISS-CORBIN, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « CERBA », exploité par la Société d'Exercice Libéral A Forme Anonyme « CERBA », sise Zone Industrielle - rue de l'Equerre – Les Béthunes à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :
- L'intégration de Madame Sara CHIKHI, pharmacien, en qualité de biologiste médical salariée au sein du laboratoire « CERBA » depuis le 16 août 2022 ;
 - L'intégration de Madame Aline OSSARD épouse RECEVEUR, médecin, en qualité de biologiste médical salariée au sein du laboratoire « CERBA » depuis le 19 septembre 2022 ;
 - L'intégration de Madame Camille D'HUMIERES, pharmacien, en qualité de biologiste médical salariée au sein du laboratoire « CERBA » depuis le 3 octobre 2022.
- CONSIDERANT** La copie du contrat de travail à durée indéterminée conclu entre la SELAFA « CERBA » et Madame Sara CHIKHI en date du 16 août 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie du Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie et du Diplôme d'Etudes Spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Sara CHIKHI, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 16 août 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie du contrat de travail à durée indéterminée conclu entre la SELAFA « CERBA » et Madame Aline OSSARD épouse RECEVEUR en date du 25 août 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie du Diplôme d'Etat de docteur en médecine et du Diplôme d'Etudes Spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Aline OSSARD épouse RECEVEUR, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins au 16 septembre 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie du contrat de travail à durée indéterminée conclu entre la SELAFA « CERBA » et Madame Camille D'HUMIERES en date du 30 septembre 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie du Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie et du Diplôme d'Etudes Spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Camille D'HUMIERES, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 3 octobre 2022.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « CERBA » sis Zone Industrielle - rue de l'Equerre – Les Béthunes à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310), codirigé par Mesdames Aurélie DRISS-CORBIN et Bénédicte ROQUEBERT, biologistes coresponsables, exploité par la Société d'Exercice Libéral à Forme Anonyme « CERBA » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 95 000 380 6, est autorisé à fonctionner sous le n° 95-9 sur le site unique ci-dessous :

- Le site principal et siège social
Zone Industrielle - rue de l'Equerre - Les Béthunes – à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310)
Fermé au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (auto-immunité, allergie, immunologie cellulaire spécialisée et histocompatibilité (groupage HLA), Microbiologie (sérologie infectieuse, bactériologie, parasitologie-mycologie, virologie), Génétique (génétique constitutionnelle)
N° FINESS ET en catégorie 610 : 95 000 381 4

La liste des trente-deux biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale, dont deux biologistes responsables, est la suivante :

1. Madame Aurélie DRISS-CORBIN, pharmacien, biologiste coresponsable Présidente et Directeur général
2. Madame Bénédicte ROQUEBERT, pharmacien, biologiste coresponsable et Directeur général
3. Madame Sylvie GRUEZ-CADO, pharmacien, biologiste médical
4. Monsieur Hamid BELAOUNI, médecin, biologiste médical
5. Monsieur Jean-Marc COSTA, pharmacien, biologiste médical
6. Madame Marie-Magdelaine COUDE, pharmacien, biologiste médical
7. Madame Sabine DEFASQUE, médecin, biologiste médical
8. Madame Fabienne FLOCH, pharmacien, biologiste médical
9. Madame Amandine GANON, médecin, biologiste médical
10. Madame Stéphanie HAIM-BOUKOBZA, pharmacien, biologiste médical
11. Madame Pascale KLEINFINGER, médecin, biologiste médical
12. Madame Isabelle LACROIX, pharmacien, biologiste médical
13. Madame Laurence LOHMANN, médecin, biologiste médical
14. Madame Souad MEHLAL SEDKAOUI, pharmacien, biologiste médical
15. Madame Marianne PERRET, pharmacien, biologiste médical
16. Monsieur Simon SAMAAAN, pharmacien, biologiste médical
17. Madame Stéphanie SCHMIT, pharmacien, biologiste médical
18. Madame Sabine TROMBERT-PAOLANTONI, pharmacien, biologiste médical
19. Madame Laura VERDURME, pharmacien, biologiste médical
20. Monsieur Stéphane SERERO, médecin, biologiste médical, à temps partiel
21. Madame Armelle LUSCAN VALERI, pharmacien, biologiste médical
22. Madame Isabelle LANOIS, médecin, biologiste médical
23. Monsieur Detlef TROST, biologiste généticien
24. Madame Mylène VALDUGA, biologiste généticien
25. Madame Abila AMARA PETITJEAN, pharmacien, biologiste médical

26. Madame Mathilde ROUSSEL, médecin, biologiste médical
27. Madame Stéphanie MALARD, pharmacien, biologiste médical
28. Madame Anne LEGRAND, pharmacien, biologiste médical salariée
29. Monsieur Benoît VISSEAUX, pharmacien, biologiste médical salarié
- 30. Madame Sara CHIKHI, pharmacien, biologiste médical salariée**
- 31. Madame Aline RECEVEUR, médecin, biologiste médical salariée**
- 32. Madame Camille D'HUMIERES, pharmacien, biologiste médical salariée.**

La répartition du capital social de la SELAFA « CERBA » et des droits de vote restent inchangés :

| Associés | Nombre d'actions | Capital en % | Droits de vote en % |
|---|------------------|--------------|---------------------|
| Sylvie GRUEZ-CADO | 27 748 | 36,25% | 36,25% |
| Aurélié DRISS CORBIN | 15 600 | 26% | 26% |
| Bénédicte ROQUEBERT | 3 241 | 5,40% | 5,40% |
| Hamid BELAOUNI | 262 | 0,44% | 0,44% |
| Jean-Marc COSTA | 262 | 0,44% | 0,44% |
| Sabine DEFASQUE | 262 | 0,44% | 0,44% |
| Fabienne FLOCH | 262 | 0,44% | 0,44% |
| Amandine GANON | 210 | 0,35% | 0,35% |
| Pascale KLEINFINGER | 657 | 1,10% | 1,10% |
| Isabelle LACROIX | 1 | 0,00% | 0,00% |
| Laurence LOHMANN | 131 | 0,22% | 0,22% |
| Sabine TROMBERT | 262 | 0,44% | 0,44% |
| Marie-Madeleine COUDE | 262 | 0,44% | 0,44% |
| Stéphanie SCHMIT | 262 | 0,44% | 0,44% |
| Stéphanie Haïm BOUKOBZA | 262 | 0,44% | 0,44% |
| Mylène VALDUGA | 262 | 0,44% | 0,44% |
| Souad Mehlaï SEDKAOUI | 524 | 0,87% | 0,87% |
| Laura VERDURME | 262 | 0,44% | 0,44% |
| Simon SAMAAAN | 262 | 0,44% | 0,44% |
| Isabelle LANOIS | 1 | 0,00% | 0,00% |
| Marianne PERRET | 1 | 0,00% | 0,00% |
| Abla Amara PETITJEAN | 1 | 0,00% | 0,00% |
| Mathilde ROUSSEL | 1 | 0,00% | 0,00% |
| Armelle LUSCAN VALERI | 1 | 0,00% | 0,00% |
| Stéphanie MALARD | 1 | 0,00% | 0,00% |
| S/Total Associés Professionnels Internes | 45 000 | 75 % | 75 % |
| Société CEFID | 15 000 | 25 % | 25,00% |
| S/Total Tiers Porteurs | 15 000 | 25 % | 25 % |
| TOTAL | 60 000 | 100% | 100% |

- ARTICLE 2^e :** L'arrêté n° DOS–2022/3373 du 1^{er} septembre 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « CERBA », sis Zone Industrielle - rue de l'Equerre – Les Béthunes à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310) est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.
- ARTICLE 3^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4^e :** La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2022

Pour la Directrice générale de l'Agence
Régionale de santé d'Ile-de France
Par délégation

La Directrice du pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-11-23-00006

Arrêté n°DOS 2022-3372 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale "EYLAU UNILABS"

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ n° DOS – 2022/3372

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« EYLAU-UNILABS » sis 55-57 rue Saint-Didier à PARIS (75016)**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** La loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2022-066 du 26 juillet 2022 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2022/837 en date du 14 avril 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « EYLAU-UNILABS », sis 55-57 rue Saint-Didier à PARIS (75016).

CONSIDÉRANT Les demandes reçues les 22 avril, 30 mai, 8 septembre et 13 octobre 2022 déposées par Maître Anne-Sophie FROVO du cabinet SEGIF PARIS (75017), mandaté par le représentant légal du laboratoire de biologie médicale « EYLAU UNILABS », sis 55-57, rue Saint Didier à PARIS (75016), exploité par la SELAS « EYLAU UNILABS », sise à la même adresse, en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La démission de Monsieur Mohamed ZIZI de son mandat de directeur général de la SELAS « EYLAU UNILABS » et de ses fonctions de biologiste médical coresponsable au 31 janvier 2022, et la cession de la totalité de ses actions au profit de Monsieur Pascal MAILLET ;

- La cessation des fonctions de biologiste médical non associé de Monsieur Stanislas ROUY au 1^{er} janvier 2022 ;
- L'intégration de Madame Zena KHAZNADAR, pharmacien, en qualité de biologiste associée, au 6 décembre 2021 ;
- L'intégration de Monsieur Jamal ALFAISAL, pharmacien, en qualité de biologiste salarié au 1^{er} janvier 2022 ;
- L'intégration de Madame Mickelina LABAKY, pharmacien, en qualité de biologiste salariée au 1^{er} janvier 2022 ;
- L'intégration de Madame Taous CHOUGAR, médecin, en qualité de biologiste associée au 1^{er} juin 2022 ;
- La démission de Monsieur Reda BENMANSOUR de son mandat de directeur général de la SELAS « EYLAU UNILABS » et de ses fonctions de biologiste médical coresponsable à effet du 31 mai 2022 et la cession de la totalité de ses actions au profit de Monsieur Pascal MAILLET ;
- La démission de ses fonctions de biologiste médical non associée de Madame Valérie KOUBI à effet du 15 août 2022 ;
- La démission de ses fonctions de biologiste médical non associée de Madame Mounia LAMINE-CHAMINADE à effet du 11 août 2022 ;
- La démission de ses fonctions de biologiste médical non associé de Monsieur Américo TARICONE à effet du 15 août 2022 ;
- La démission de ses fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Firas CHOUKRI en date du 30 septembre 2022 ;
- L'agrément de Madame Nadia KAZDAR, biologiste coresponsable en qualité de nouvelle associée de la SELAS « EYLAU UNILABS » en date du 3 octobre 2022 et le transfert par Monsieur Pascal MAILLET d'un million d'actions à son profit, et sa nomination en tant que Directrice générale de la SELAS « EYLAU UNILABS » à compter de cette même date ;
- Le prêt de consommation d'une action par la SELAS DYNABIO UNILABS au profit respectivement de Mesdames Cristina LESCHI et Victoria WINDAL.

CONSIDÉRANT Le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire de la SELAS « EYLAU UNILABS » en date du 23 février 2022, actant :

- La démission de ses fonctions de biologiste médical coresponsable et directeur général de Monsieur Mohamed ZIZI au 31 janvier 2022 et la cession de ses actions au profit de Monsieur Pascal MAILLET ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Monsieur Stanislas ROUY au 1^{er} janvier 2022 ;
- L'intégration de Monsieur Jamal ALFAIZAL et de Mesdames Zena KHAZNADAR et Mickelina LABAKY en qualité de biologistes médicaux, en date des 6 décembre 2021 et 1^{er} janvier 2022 ;
- L'intégration du prêt de consommation d'une action par la SELAS DYNABIO UNILABS au profit respectivement de Mesdames Cristina LESCHI et Victoria WINDAL.

- CONSIDÉRANT** L'extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire de la SELAS « EYLAU UNILABS » en date du 27 juin 2022 actant :
- L'intégration de Madame Taous CHOUGAR en qualité de biologiste médical, en date du 1^{er} juin 2022 ;
 - La démission de ses fonctions de biologiste médical coresponsable et directeur général de Monsieur Reda BENMANSOUR au 31 mai 2022 et l'agrément du transfert de son million d'actions au profit de Monsieur Pascal MAILLET ;
 - Le prêt de consommation d'une action de la société « DYNABIO UNILABS » au profit de Madame Zena KHAZNADAR, l'agrément en tant que nouvelle associée.
- CONSIDÉRANT** La réunion de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire de la SELAS « EYLAU UNILABS » en date du 3 octobre 2022 actant la démission de ses fonctions de biologiste médical de Monsieur Firas CHOUKRI au 30 septembre 2022, et l'agrément de Madame Nadia KAZNAR, biologiste médicale exerçant à temps plein, en qualité de nouvelle associée de la société, ainsi que le transfert d'un million d'actions de Monsieur Pascal MAILLET à son profit ;
- CONSIDÉRANT** Les conventions de prêt de consommation d'une action de la société « DYNABIO UNILABS » au profit de Mesdames Cristina LESCHI et Victoria WINDAL, conclues le 23 février 2022 ;
- CONSIDÉRANT** La convention de prêt de consommation d'une action de la société « DYNABIO UNILABS » au profit de Madame Zena KHAZNADAR conclue en date du 27 juin 2022 ;
- CONSIDÉRANT** La convention de prêt de consommation d'une action de la société « DYNABIO UNILABS » au profit de Madame Taous CHOUGAR conclue en date du 3 octobre 2022 ;
- CONSIDÉRANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue le 15 décembre 2021 entre la société « EYLAU UNILABS » et Monsieur Jamal ALFAIZAL ;
- CONSIDÉRANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue le 3 novembre 2021 entre la société « EYLAU UNILABS » et Madame Zena KHAZNADAR ;
- CONSIDÉRANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue le 1^{er} janvier 2022 entre la société « EYLAU UNILABS » et Madame Mickelina LABAKY ;
- CONSIDÉRANT** La copie de la lettre de démission de Monsieur Mohamed ZIZI en date du 5 juillet 2021 ;
- CONSIDÉRANT** La copie de la lettre de démission de Monsieur Stanislas ROUY en date du 1^{er} juillet 2021 ;
- CONSIDÉRANT** La copie de la lettre de démission de Monsieur Reda BENMANSOUR en date du 30 novembre 2021 ;
- CONSIDÉRANT** La copie de la lettre de démission de Monsieur Americo TARICONE en date du 11 mars 2022 ;
- CONSIDÉRANT** La copie de la lettre de démission de Madame Valérie KOUBI en date du 14 février 2022 ;
- CONSIDÉRANT** La copie de la résiliation de la convention d'exercice libéral en date du 29 juin 2022, ainsi que la lettre de démission de Monsieur Firas CHOUKRI en date du 31 août 2022 ;
- CONSIDÉRANT** La copie du certificat de travail de Madame Monia LAMINE-CHEMINADE, prenant fin le 11 août 2022 ;

- CONSIDÉRANT** L'ordre de mouvement afférent à la cession d'un million d'actions détenue par Monsieur Mohamed ZIZI au profit de Monsieur Pascal MAILLET en date du 23 février 2022 ;
- CONSIDÉRANT** L'ordre de mouvement afférent à la cession d'un million d'actions détenue par Monsieur Reda BENMANSOUR au profit de Monsieur Pascal MAILLET en date du 30 mai et du 27 juin 2022 ;
- CONSIDÉRANT** L'ordre de mouvement de retour de prêt de consommation détenu par Monsieur Firas CHOUKRI au profit de la société « DYNABIO UNILABS » ;
- CONSIDÉRANT** La copie de l'autorisation d'exercer en France la profession de pharmacien dans la spécialité biologie médicale accordée par arrêté ministériel du 3 août 2018 à Madame Zena KHAZNADAR, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens en date du 6 décembre 2021 ;
- CONSIDÉRANT** La copie de l'autorisation d'exercer en France la profession de pharmacien dans la spécialité biologie par arrêté ministériel du 28 octobre 2021 à Monsieur Jamal ALFAIZAL, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens en date du 1^{er} novembre 2021 ;
- CONSIDÉRANT** La copie de l'autorisation d'exercer en France la profession de pharmacien dans la spécialité biologie médicale accordée par arrêté ministériel du 7 décembre 2010 à Madame Mickelina LABAKY, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens en date du 2 mars 2022 ;
- CONSIDÉRANT** Les statuts de la société « EYLAU UNILABS » mis à jour à l'issue de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 23 février 2022 ;
- CONSIDÉRANT** La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote au sein de la SELAS « EYLAU UNILABS ».

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale dont le siège social est situé 55-57, rue Saint-Didier à PARIS (75016), et codirigé par les six biologistes coresponsables suivants :

1. Monsieur Pascal MAILLET, Président et biologiste coresponsable
2. Madame Marion BEAUMONT, Directeur général et biologiste coresponsable
3. Madame Magali SOUIBRI, Directeur général et biologiste coresponsable
4. Madame Anne LE DU, Directeur général et biologiste coresponsable
5. Monsieur Arnaud MAUDRY, Directeur général et biologiste coresponsable
6. **Madame Nadia KAZDAR, Directeur général et biologiste coresponsable**

exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée « EYLAU-UNILABS » sise à la même adresse et enregistrée sous le fichier FINESS EJ n° 75 004 865 4 est autorisé à fonctionner sous le n° 75-431 sur les dix-neuf sites suivants, dont un fermé au public :

1. Le site principal et siège social
55-57, rue Saint-Didier à PARIS (75016)
Ouvert au public
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), et de biologie de la reproduction (activités biologiques d'assistance médicale à la procréation, spermologie diagnostique)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 866 2

2. Le site du Roule
34, avenue du Roule à NEUILLY-SUR-SEINE (92200)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée),
hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie) microbiologie
(bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse), cytogénétique
constitutionnelle
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 630 9
3. Le site Parmentier
102, rue Parmentier à PARIS (75011)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 867
4. Le site Maussins
73 rue de Romainville à PARIS (75019)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 868 8
5. Le site Damrémont
43, bis rue Damrémont à PARIS (75018)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 059 3
6. Le site Victor Hugo, Clinique Ambroise Paré
27, boulevard Victor Hugo à NEUILLY-SUR-SEINE (92200)
Fermé au public
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée),
hématologie (hématocytologie, hémostase)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 848 7
7. Le site Cherest, Clinique Pierre Cherest
5, rue Pierre Cherest à NEUILLY-SUR-SEINE (92200)
Ouvert au public
Pratiquant les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 868 5
8. Le site Nicolo, Clinique la Muette
46-48, rue Nicolo à PARIS (75016)
Ouvert au public pour les activités biologiques d'assistance médicale à la
procréation
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 534 5
9. Le site Suffren
82, avenue de Suffren à PARIS (75015)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 970 2
10. Le site Auteuil
31, rue d'Auteuil à PARIS (75016)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 971 0

11. Le site Passy
1-3 rue Nicolo à PARIS (75016)
Ouvert au public
Pratiquant les activités d'immunologie cellulaire spécialisée
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 973 6
12. Le site Chaillot
10, rue de Chaillot à PARIS (75116)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 972 8
13. le site Crimée
83, rue de l'Ourcq à PARIS (75019)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 974 4
14. Le site Suchet
26, rue de Meaux à PARIS (75019)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 751 5
15. Le site DRAVEIL
141, avenue Henri Barbusse à DRAVEIL (91210)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 954 6
16. Le site CORBEIL-ESSONNES
28, rue de Paris à CORBEIL- ESSONNES (91100)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 955 3
17. Le site BRUNOY
3, boulevard Charles de Gaulle
Centre Commercial Talma à BRUNOY (91800)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 956 1
18. Le site MONTGERON
87, avenue de la République à MONTGERON (91230)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 952 0
19. Le site YERRES
Hôpital privé du Val d'Yerres
29, rue de l'Abbaye à YERRES (91330)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie) et microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 951 2

La liste des vingt-cinq biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale, dont vingt biologistes associés, est la suivante :

1. Monsieur Pascal MAILLET, pharmacien biologiste coresponsable, Président
2. Monsieur Arnaud MAUDRY, pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général
3. Madame Marion BEAUMONT, pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général
4. Madame Magali SOUIBRI, médecin, biologiste coresponsable, Directeur général
5. Madame Anne LE DU, pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général
- 6. Madame Nadia KAZDAR, médecin, biologiste coresponsable, Directeur général**
7. Monsieur Robert DOSBAA, pharmacien, biologiste médical, associé
8. Monsieur Christophe DELAUNAY, pharmacien, biologiste médical, associé
9. Madame Isabelle ROZET-PIALES, pharmacien, biologiste médical, associée
10. Madame Claire THEBAULT, médecin, biologiste médical, associée
11. Monsieur Farridine ABDALLAH, pharmacien, biologiste médical, associé
12. Monsieur Hussein AMMAR, pharmacien, biologiste médical, associé
13. Madame Christine CUSSON-BONNEFOY, pharmacien, biologiste médical, associée
14. Madame Myriam ROY, médecin, biologiste médical, associée
15. Madame Célia BRUGUEIROLLE, médecin, biologiste médical, associée
16. Monsieur Ismail LAZZOUNI, médecin, biologiste médical, associé
- 17. Madame Christina LESCHI, pharmacien, biologiste médical, associée**
- 18. Madame Victoria WINDAL, pharmacien, biologiste médical, associée**
- 19. Madame Zena KHAZNADAR, pharmacien, biologiste médical, associée**
- 20. Madame Taous CHOUGAR, médecin, biologiste médical, associée**
21. Madame Lina HAMZE, médecin, biologiste médical
22. Monsieur Hamdane HENDOU, médecin, biologiste médical
23. Madame Arlette Perrine TALLA, médecin, biologiste médical
- 24. Monsieur Jamal ALFAISAL, pharmacien, biologiste médical**
- 25. Madame Mickelina LABAKY, pharmacien, biologiste médical**

La répartition du capital social de la SELAS « EYLAU-UNILABS » et des droits de vote est la suivante :

| Associés | Nombre d'actions | Capital en % | Droits de vote | Droits de vote en % |
|---------------------------|------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|
| Pascal MAILLET | 14 110 790 | 0,1686093468 % | 4 175 907 185 | 25,0000001 % |
| Marion BEAUMONT | 1 | 0,0000000119 % | 1 392 | 0,0000083 % |
| Nadia KAZDAR | 1 000 000 | 0,0119489658 % | 1 391 961 625 | 8,3332889 % |
| Anne LE DU | 1 000 000 | 0,0119489658 % | 1 391 961 625 | 8,3332889 % |
| Arnaud MAUDRY | 1 | 0,0000000119 % | 1 392 | 0,0000083 % |
| Magali SOUIBRI | 1 000 000 | 0,0119489658 % | 1 391 961 625 | 8,3332889 % |
| Farridine ABDALLAH | 1 | 0,0000000119 % | 1 392 | 0,0000083 % |
| Hussein AMMAR | 1 | 0,0000000119 % | 1 392 | 0,0000083 % |
| Célia BRUGUEIROLLE | 1 | 0,0000000119 % | 1 392 | 0,0000083 % |
| Taous CHOUGAR | 1 | 0,0000000119 % | 1 392 | 0,0000083 % |
| Christine CUSSON-BONNEFOY | 1 | 0,0000000119 % | 1 392 | 0,0000083 % |
| Christophe DELAUNAY | 1 | 0,0000000119 % | 1 392 | 0,0000083 % |

| | | | | |
|--|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| Robert DOSBAA | 1 | 0,0000000119 % | 1 392 | 0,0000083 % |
| Ismail LAZZOUNI | 1 | 0,0000000119 % | 1 392 | 0,0000083 % |
| Cristina LESCHI | 1 | 0,0000000119 % | 1 392 | 0,0000083 % |
| Isabelle ROZET-PIALES | 1 | 0,0000000119 % | 1 392 | 0,0000083 % |
| Myriam ROY | 1 | 0,0000000119 % | 1 392 | 0,0000083 % |
| Claire THEBAULT | 1 | 0,0000000119 % | 1 392 | 0,0000083 % |
| Victoria WINDAL | 1 | 0,0000000119 % | 1 392 | 0,0000083 % |
| Zena KHAZNADAR | 1 | 0,0000000119 % | 1 392 | 0,0000083 % |
| Sous-total Associés Professionnels Internes | 17 110 806 | 0,204456435 % | 8 351 814 332 | 50,000000012 % |
| DYNABIO UNILABS | 2 960 026 510 | 35,36925546 % | 2 960 026 510 | 17,7208592 % |
| UNITED LABORATORIES BARCELONA | 3 177 000 000 | 37,96186427 % | 3 177 000 000 | 19,0198194 % |
| BIOLAB UNILABS | 215 787 818 | 2,57844125 % | 215 787 818 | 1,2918619 % |
| Sous-total Associés Professionnels Externes | 6 352 814 328 | 75,909560980 % | 6 352 814 328 | 38,032540458 % |
| Indivision Paul COHEN-BACRIE | 2 000 000 | 0,02389793 % | 2 000 000 | 0,0119734 % |
| SAS « LABORATOIRE UNILABS FRANCE » | 1 997 000 000 | 23,86208465 % | 1 997 000 000 | 11,9554861 % |
| Sous-total Tiers Porteurs | 1 999 000 000 | 23,885982584 % | 1 999 000 000 | 11,967459530 % |
| TOTAL | 8 368 925 134 | 100,00 % | 16 703628 660 | 100,00 % |

ARTICLE 2^e : L'arrêté n°DOS-2022/837 en date du 14 avril 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « EYLAU UNILABS » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4^e : La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2022

Pour la Directrice générale de l'Agence
régionale de santé d'Ile-de-France
Par délégation

La Directrice du Pôle Efficience

signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT